

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
---	---

Papeete, le 24 juin 2025

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Lundi 23 Juin 2025 à 09h00 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Papeete** :

- **Délibération n°17/2025** Approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2025 et portant affectation du résultat de fonctionnement ;
- **Délibération n°18/2025** Prolongeant la durée des Marchés d'Exploitation du CET, du CRT, du transfert terrestre des déchets de Tahiti et du transfert terrestre et maritime des déchets de Moorea ;
- **Délibération n°19/2025** Autorisant le Président à signer l'avenant n°5 au Marché n°003-2017 (Lot 3), relatif aux prestations de transport routier des déchets sur TAHITI intégrant la collecte des bornes à verre, pour les déchets de notre Syndicat FENUA MA ;
- **Délibération n°20/2025** Attribuant le Marché de fourniture de contenants de collecte pour déchets ménagers spéciaux et déchets dangereux et toxiques ;
- **Délibération n°21/2025** Accordant une remise gracieuse des pénalités sur la phase 1 d'étude dans le cadre du Marché n°06-2024 à la société ECOGEOS ;
- **Délibération n°22/2025** Relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F » ; appelée « Tortues de Cœur » 2025.

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

Benoît LAYRLE

